

Ce congrès aura lieu à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse avec comme thème général : Sociologie du droit et action politique. Le traitement de ce thème poursuit un double objectif : ne pas cantonner la sociologie du droit à une spécialisation étroitement définie mais la mobiliser en relation avec ce qu'elle peut apporter pour comprendre les grandes mutations de nos sociétés ; inscrire les travaux prévus dans ce congrès dans un courant international de recherche en pleine effervescence sur les rapports entre droit et politique. Depuis quelques années s'observe en effet des métamorphoses de la régulation politique qu'on pourrait schématiquement caractériser de la façon suivante : substitution de la notion de gouvernance à celle de gouvernement, relativisation du poids de l'État nation dans le cadre de la globalisation, transformations des modes d'intervention de l'État marquées notamment par la relativisation des processus de décision top down justifiant en particulier la substitution de la notion d'action publique à celle de politique publique, crise de la démocratie représentative, redéfinition des rapports entre légalité et légitimité corrélative de la crise du modèle weberien de domination légal-rationnel, nouvelles formes de mobilisation de la société civile, etc.

C'est ainsi que, logiquement, des travaux se sont multipliés sur des formes de production du droit comme révélateurs de processus politiques, de politiques publiques ou plutôt d'action publique. Le droit n'a plus été vu seulement comme référence mais comme une ressource susceptible d'apparaître dans les nouveaux répertoires de l'action collective mise en œuvre par des mouvements sociaux ou encore comme instrumentalisée par une action politique obnubilée par le « culte de l'efficacité » au détriment des « exigences de la légalité » (la « managérialisation du droit »). Une nouvelle représentation du droit s'est également imposée où celui-ci a été perçu comme constitutif de la réalité sociale et non plus comme participant d'appareils institutionnels destinés à intervenir sur cette réalité sociale (courant du legal consciousness). Une telle représentation du droit favorise alors un travail de redéfinition des rapports des citoyens à la norme juridique en référence à la réalisation véritable du projet démocratique. Dans ces bouleversements du statut du droit et de ses représentations sociales, les professionnels du droit prennent une importance particulière : ils deviennent des acteurs importants du jeu politique dans la mesure où ils disposent de cette compétence particulière qui est précisément de maîtriser l'usage de la ressource juridique. Le courant international du cause lawyering est une des expressions de cette nouvelle orientation. Bien entendu, du constat du phénomène de globalisation découle l'intérêt croissant porté aux transformations du statut du droit, à ses nouveaux rôles de même qu'à ceux de la justice engagée dans des territoires supra-nationaux et qui tente elle-même de redéfinir ses fonctions dans le cadre de ces nouvelles échelles territoriales. Enfin comme illustration parmi beaucoup d'autres du fait que le droit et la justice font système avec le politique, la recherche se penche sur ce qu'il est convenu d'appeler la « judiciarisation du politique » signifiant pour certains un déplacement de l'Exécutif et du Législatif vers le judiciaire pour assurer la régulation du politique.

Le programme du congrès est fortement inspiré par ce nouveau régime de connaissance sur ces mutations dans l'économie de la légalité. Il est conçu pour permettre d'approfondir certains de ses aspects : soit dans le cadre de séances plénières où sont invités à intervenir les meilleures spécialistes mondiaux des thèmes choisis, soit dans le cadre de workshops constituant autant de déclinaisons des analyses possibles des rapports entre droit, justice et politique.

Bien entendu, la participation sollicitée et celle attendue à ce congrès sont logiquement conformes à la conception de la sociologie du droit telle qu'elle a été développée supra. L'ampleur des enjeux de connaissance soulevés par cette mise en relation du juridique avec le politique exige la pluridisciplinarité la plus large. L'implication de l'Institut d'études politiques de Toulouse dans ce projet constitue à la fois le témoignage et la garantie d'un engagement de la science politique (renforcé par le soutien accordé par l'Association française de science politique). Mais la participation de représentants d'autres disciplines de sciences sociales s'impose également à l'évidence, de même, bien entendu, que celle de juristes, notamment spécialistes de droit public.

Les appels à communication sont consultables sur le site du Congrès dans la rubrique Appels à communication Ateliers : <http://2013rcslcongress.sciencespo-toulouse.fr/appels-a-communication-ateliers> (deadline 1st February 2013)

N'hésitez pas à contacter Arnaud VAN WAEYENBERGE (arnaud.van.waeyenberge@ulb.ac.be) pour toute question complémentaire.

An international congress on sociology of law, to take place in Toulouse, 3-6 September 2013, under the heading: Sociology of Law and Political Action - <http://2013rcslcongress.sciencespo-toulouse.fr/welcome>

Over recent years, it proved to be necessary to discuss the topics of the RCSL's specialty – Law and its implementation, notably by courts – in strong connection with the study of broader processes regarding, beyond the law, the modes of structuring, functioning, and regulating of societies in general. Researches on law found thereby the way back to the main founding fathers of sociology, for whom law deserved special interest not only for itself but also because its analysis was considered as a prerequisite for a meaningful interpretation of major social changes.

These were the motives that led to the main topic of the congress. Its discussion has two aims: to tackle broad current social changes likely to be illuminated by socio-legal research, rather than to narrowly focus on socio-legal issues; and to take advantage of an international trend in scientific research strengthening the connections between law and politics. Indeed, over the last years, we observe deep transformations of political regulation. The government as a notion is replaced by governance; Nation States are losing significance in the

course of globalization; their modes of intervention are shifting from top down decision processes to more complex processes of negotiation and regulation, forcing analysts to replace the concept of public action by the one of public policy; representative democracy is said to be in crisis; the relationship between legality and legitimacy has to be redefined as a result of the shortcomings of the Weberian model of legal-rational domination; civil society invents new forms of mobilization, etc.

So there has been more and more researches on the production of law as revealing political processes ; on the law viewed not as a mere reference, but as a resource among others for the action of social movements, as well as for public policies aiming at achieving "efficiency", even at the expense of the "requirements of legality" ("managerialization of Law"); on the law as participating in the construction of social reality beyond the intervention of official entities supposed to act upon this reality (see the debate on legal consciousness). Such a legal concept favours a new definition of the relationship between citizens and legal norms with a view to the accomplishment of the democratic project. In these dramatic changes of law and of legal consciousness, legal professions are gaining special relevance. People skilled in the use of the legal resource are becoming key players in the political game (see the international research stream on cause lawyering). The debate on globalization gives increasing relevance to law and courts in supra-national territories. And, last but not least, let us remember the researches on the "legalization of politics".

The programme of the Congress is strongly inspired by this new knowledge regime, linked to the transformations of the nature, role, and place of law today. It is designed to discuss aspects of these transformations in plenary sessions gathering internationally recognized specialists, as well as in workshops mirroring the plurality of possible different approaches to the relationship between law, justice, and politics.

The main topic chosen requires a broad interdisciplinary approach. The involvement of the Institut d'Études politiques of Toulouse, and the support of the French Political Sciences Association reveals the strong commitment of French political sciences in this exercise. Other social sciences are welcome too, as well as, obviously, jurists, to whom RCSL owes its existence, as it is worth remembering now in 2012, the year of this Research Committee's 50th anniversary.

The Calls for Papers are available on the site of the Congress in the "Call for Papers" section: <http://2013rcslcongress.sciencespo-toulouse.fr/call-for-papers> (deadline 1st February 2013)

For further question, please do not hesitate to contact Arnaud VAN WAEYENBERGE (arnaud.van.waeyenberge@ulb.ac.be)